

Projets de Sécurisation des sites sensibles – Programme K

SOUS RÉSERVE DES DIRECTIVES MINISTÉRIELLES NON PARUES A CE JOUR

Éligibilité des porteurs de projets :

Peuvent déposer un dossier en qualité de porteur de projets :

- les personnes morales publiques, à l'exception des services de l'État, gestionnaires de sites
- les associations culturelles gestionnaires de sites sensibles, et les autres personnes morales qui ont la même finalité à titre principal

Projets éligibles

- projets d'installation de caméras à l'intérieur et aux abords immédiats du bâtiment et les raccordements à des centres de supervision
- dispositifs anti-intrusion (portail, clôture, porte blindée, interphone, vidéophone, barreaudage, filtres anti-flagrants,...)
- projets de sécurisation à l'intérieur des bâtiments pour renforcer la sécurité des personnes

Ne sont pas éligibles les investissements de mise en sécurité ou mise aux normes.

Les travaux ne doivent débuter qu'après réception de la décision d'attribution de la subvention.

Financement

Le taux de subvention alloué pour la sécurisation des sites sensibles est évalué au cas par cas, en fonction de la nature du projet, de sa dimension et des capacités de financement du maître d'ouvrage. Le FIPD n'ayant pas vocation à supporter seul le coût d'un projet, les dossiers proposés devront s'appuyer sur un co-financement qui doit être mentionné dans le formulaire ou signalé après dépôt du dossier.

Composition du dossier :

La demande de subvention devra comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire Cerfa 12156*06 intégrant le contrat d'engagement républicain
- le plan de financement détaillé
- les devis détaillés
- un dossier technique ou tout autre document précisant la typologie, les caractéristiques et la localisation des équipements
- un relevé d'identité bancaire
- un avis de situation du numéro SIRET

Le dossier doit être envoyé par voie électronique à l'adresse :

pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr

Afin d'éviter une saturation de messagerie, vous êtes invités à nous transmettre vos documents via FranceTransfert que vous pourrez télécharger sur

<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **Vendredi 03 mars 2023**

Pour tout renseignement complémentaire : pref-cabinet-securites@meuse.gouv.fr ou 03.29.77.55.59